



## **Modifications apportées aux étiquettes de produits – Niveau de contrôle Rapport d'évaluation de la demande de catégorie B, sous-catégorie 3.9 Application**

**Demande n° :** 2019-1181  
**Demande :** Modifications apportées aux étiquettes de produits – Niveau de contrôle  
**Produit :** fongicide Sel de zinc de la polyoxine D 5SC  
**Numéro d'homologation :** 32688  
**Principe actif (p.a.) :** Sel de zinc de la polyoxine D  
**Numéro d'homologation de l'ARLA : 3028623**

### **Contexte**

Le fongicide Sel de zinc de la polyoxine D 5SC est un produit non classique ayant le fongicide de sel de zinc de la polyoxine D (5% w/w) comme principe actif. Le fongicide Sel de zinc de la polyoxine D 5SC est homologué aux fins d'utilisation comme cultures de légumineuses, de légumes-fruits cultivés à l'extérieur et en serre et les plantes ornementales de serre pour lutter contre les maladies fongiques (par le biais d'applications foliaires à des taux variant entre 259 et 926 ml/ha ou de 315 à 1 222 ml/1 000 l, selon la culture, le groupe de cultures et la maladie. Le fongicide Sel de zinc de la polyoxine D 5SC est homologué pour supprimer la pourriture grise (*Botrytis cinerea*) sur les fraises (de champ et de serre) par le biais d'applications foliaires à entre 259 et 926 ml/ha. Pour obtenir des détails spécifiques sur les usages, les taux et les méthodes d'application, les restrictions, et les exigences relatives à l'équipement de protection individuelle, voir l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

Le but de la présente demande était de modifier l'assertion homologuée de suppression pour inclure la suppression de la pourriture grise (*Botrytis cinerea*) sur les fraises (de champ et de serre) à l'aide du fongicide Sel de zinc de la polyoxine D 5SC appliqué au taux le plus élevé de 926 ml/ha (50 g p.a./ha) et modifier la gamme de taux de suppression de la pourriture grise sur les fraises.

### **Évaluation des propriétés chimiques**

Une évaluation des propriétés chimiques n'était pas requise puisqu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques du produit.

## Évaluations sanitaires et environnementales

Les évaluations sanitaires et environnementales n'étaient pas requises puisque le profil d'emploi, incluant les cultures hôtes, la dose et le calendrier d'épandage ainsi que les évaluations environnementales, est demeuré inchangé.

## Évaluation de la valeur

Le demandeur a présenté les résultats des essais d'efficacité pour appuyer la modification de l'assertion relative à la pourriture grise sur les fraises sur l'étiquette du fongicide Sel de zinc de la polyoxine D 5SC. D'après les résultats de ces essais, on peut s'attendre à ce que le fongicide Sel de zinc de la polyoxine D 5SC appliqué sur le feuillage à 926 ml/ha (50 g p.a./ha) supprime la pourriture grise sur les fraises. Par conséquent, l'ajout de l'assertion de suppression de la pourriture grise (*Botrytis cinerea*) sur les fraises (de champ et de serre) à l'étiquette du fongicide Sel de zinc de la polyoxine D 5SC au taux de 926 ml/ha est appuyé pour la gamme de taux demandée de 259 à 463 ml/ha (de 14 à 25 g p.a./ha) puisqu'il entre dans la gamme de taux étiquetée auparavant.

## Conclusion

L'ARLA a terminé une évaluation de la demande visée et conclu que les renseignements présentés sur la valeur sont suffisants pour appuyer l'assertion suivante relative au fongicide Sel de zinc de la polyoxine D 5S :

- ☐ La suppression de la pourriture grise (*Botrytis cinerea*) sur les fraises (de champ et de serre) à 926 ml/ha (50 g p.a./ha).
- ☐ La modification du taux et de la gamme de suppression de 259 à 926 ml/ha (de 14 à 50 g p.a./ha) à 259 à 463 ml/ha (de 14 à 25 g p.a./ha).

## Références

2974310	2019, Polyoxin D Zinc Salt 5SC Fungicide: Value/Efficacy Data Summary for Control of Grey Mold ( <i>Botrytis cinerea</i> ) on Strawberries (2019), DACO: 10.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.2,10.3.1,10.3.2,10.3.3,10.4,10.5.1
---------	--

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.